



Acheter en indivision ou sous le régime de séparation de biens

Par **jessiejean**, le **01/09/2015 à 16:28**

Bonjour, je souhaiterais acheter un appartement avec mon ami. Mon apport personnel est supérieur au sien et je voulais savoir s'il était plus raisonnable d'acheter sous la convention d'indivision ou d'acheter après un mariage sous le régime des séparations des biens si l'on était amené à se séparer un jour? Merci.

Par **youris**, le **01/09/2015 à 17:08**

bonjour,
le titre de propriété d'un bien immobilier est indépendant de son financement.
le titre de propriété indiquera les propriétaires du bien selon la proportion que vous indiquerez au notaire.
il est conseillé que le titre propriété reflète le financement du bien, c'est plus facile en cas de séparation.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1027-separation-de-biens-mariage>
salutations